SECTION D — TEXTILES; PAPIER

D06 TRAITEMENT DES TEXTILES OU SIMILAIRES; BLANCHISSAGE; MATÉRIAUX FLEXIBLES NON PRÉVUS AILLEURS

D06Q **DÉCORATION DES TEXTILES** (pour le traitement des textiles par des moyens mécaniques, voir D06B-D06J; métallisation de la surface entière des textiles D06M 11/83; fils, filaments, filés ou cordes textiles, collés sur des matériaux macromoléculaires D06N 7/00; teinture ou impression D06P) **[5]**

Note(s)

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- "décoration" signifie "traitement local" ou "effets locaux produits" pour changer, p.ex. optiquement, l'apparence ou les propriétés des matériaux textiles.

1/00 **Décoration des textiles** (teinture partielle D06B 11/00; obtention de réserves sur la matière avant la teinture ou l'impression des textiles D06P 5/12)

1/02 • Production de dessins par destruction ou modification locale des fibres d'une nappe par des actions chimiques, p.ex. pour les rendre translucides

1/04 • par métallisation (transfert de particules métalliques D06Q 1/12) **[5]**

1/06 • par traitement localisé de tissus à poils avec des agents chimiques **[5]**

1/08 • par fixation d'effets mécaniques, p.ex. calandrage, gaufrage ou effets Chintz, par utilisation d'agents chimiques **[5]**

1/10 • par traitement avec des particules, ou fixation de particules, p.ex. mica, perles de verre (par métallisation D06Q 1/04; par transfert D06Q 1/12) **[5]**

1/12 • par transfert vers le textile d'un agent chimique, d'un produit métallique ou d'un produit non métallique sous forme de particules ou sous une autre forme, à partir d'un support temporaire solide **[5]**

1/14 • • par transfert vers le textile de fibres ou d'adhésifs pour des fibres **[5]**